

PLAN D'ACTION DU LYCÉE FRANÇAIS DE BARCELONE
dans le contexte de la pandémie Covid-19
Mesures Sanitaires
Année scolaire 2021-2022

Au 10 septembre 2021

Le LFB a mis en place un **Plan d'action dans le contexte de la pandémie Covid-19** qui suit les instructions du **Departament d'Educació de la Generalitat de Catalunya**.

Cette année scolaire, le document de la Generalitat qui date du mois d'août 2021 «**Pla d'actuació per al curs 2020-2021 per a centres educatius en el marc de la pandèmia Covid-19**» impose quelques modifications en raison de l'évolution de la pandémie et du plan de vaccination de la population scolaire.

Malgré les efforts des gouvernements, la crise sanitaire continue et la cinquième vague représente un nouveau défi avec la **variante delta du SARS-CoV-2** plus contagieuse et qui implique une dissémination plus rapide et plus importante des cas. D'un autre côté, la **campagne de vaccinations** peut améliorer la situation au fur et à mesure que la population scolaire sera vaccinée.

Les objectifs du plan d'action

Même si nous sommes dans un contexte de grande incertitude, il faut que l'école puisse travailler avec un maximum de normalité possible.

Les objectifs de ce Plan d'Action sont les suivants :

- Malgré la pandémie, tous les élèves doivent pouvoir accéder à l'éducation de façon équitable.
- L'apprentissage doit se faire avec un maximum de normalité, en suivant les instructions sanitaires et en préservant la fonction sociale de l'éducation.
- L'école doit garantir un environnement sûr avec un minimum de risques.
- Les établissements doivent être en mesure de contribuer au contrôle de l'épidémie et à l'identification rapide des cas et des contacts.

MESURES SANITAIRES

En attendant d'arriver à l'immunité de groupe, les deux piliers pour le contrôle de la pandémie sont la **diminution de la transmission** et l'**augmentation de la traçabilité** des cas.

Pour l'instant, il faut **maintenir la plupart des mesures sanitaires** en attendant une évolution positive des indicateurs épidémiologiques.

Mesures qui se maintiennent

- **Présentialité**
L'enseignement sera présentiel pour tous les élèves et pour tous les niveaux (de la maternelle au lycée).
- **Accès au centre**
Les entrées et les sorties du centre continuent à se faire comme l'année dernière et par les mêmes portes d'accès prévues.
- **Groupes stables « bulles »**
Les groupes stables « bulles » sont maintenus. On considère groupe stable, le groupe classe de référence pour l'élève.
La valeur principale des groupes stables est celle de permettre la traçabilité des possibles cas pour une identification et une gestion précoce des cas et des contacts.

- **Personnes avec des symptômes**
Les personnes présentant des symptômes compatibles avec la Covid-19 ne peuvent pas entrer au centre (ni élèves, ni enseignants, ni parents).
Une **déclaration de responsabilité** sera signée en début d'année par les parents.
Quand un élève présente des symptômes, il faut que la famille informe le service de santé scolaire.
- **Hygiène des mains**
L'hygiène des mains est une des mesures les plus efficaces pour éviter la transmission du virus et préserver la santé des élèves et du personnel.
Le lavage des mains doit être fréquent et avec du savon de préférence.
Il faut qu'il y ait suffisamment de points de lavage ainsi que de dispensateurs de gel hydro-alcoolique
- **Port du masque**
Le port du masque reste **obligatoire** pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire ainsi que pour le personnel.
Il est susceptible de changer en fonction de l'immunité obtenue avec le vaccin et du contexte épidémiologique.
- **Espaces extérieurs**
Il faut continuer avec la sectorisation des espaces.
Le port du masque est obligatoire s'il y a interaction entre différents groupes stables.
Pour les élèves d'un même groupe stable, le port du masque à l'extérieur n'est pas nécessaire tant qu'il n'y a pas d'interaction avec d'autres groupes d'élèves.
- **Ventilation / Aération**
La ventilation et l'aération sont des mesures efficaces pour prévenir la transmission du virus dans des espaces intérieurs. On continuera d'appliquer le même protocole que l'année dernière
- **Restauration scolaire**
L'organisation en groupes stables (classes) est maintenue ainsi que les mesures d'hygiène et de prévention.
- **Autres mesures**
Pour le reste des mesures sanitaires, le protocole qui s'applique sera **le même que celui de l'année 2020-2021**.

Mesures qui changent

- **Distance physique interpersonnelle**
La distance physique interpersonnelle de sécurité, aussi bien dans les espaces fermés qu'à l'air libre, est établie à **1,5 mètre**.
Pour les élèves d'un même groupe stable, la distance physique interpersonnelle n'est pas nécessaire.
- **Accès des parents**
Les parents peuvent accéder au centre uniquement quand le personnel l'indique et en suivant de façon stricte les consignes sanitaires.
Les réunions avec les familles seront télématiques.
- **Nettoyage et désinfection des espaces**
La nouvelle évidence montre que le mode de transmission à travers les surfaces est très peu important. Il ne sera pas nécessaire d'appliquer le protocole de nettoyage établi l'année dernière.
Le nettoyage doit se faire une fois par jour et à la fin de la journée scolaire.
- **Matériel scolaire et jeux**
Il existe la possibilité de les partager et de les échanger en respectant les normes d'hygiène.

- **Organisation des activités extrascolaires**

Elles peuvent s'organiser avec 10 élèves (15 élèves maximum).

Une fois le groupe formé, il doit être maintenu toute l'année scolaire et avec le même moniteur.

Dans la mesure du possible, on recommande de commencer les activités au mois d'octobre afin d'avoir plus de temps pour les organiser.

- **Gestion des cas Covid**

Le protocole de gestion des cas de Covid reste le même pour les [élèves de l'élémentaire et de la maternelle](#), mais tient compte du statut vaccinal de la personne pour les [élèves du secondaire](#).

On considère qu'une personne est vaccinée lorsqu'elle a reçu les deux doses de vaccin ou bien quand elle a eu la Covid-19 et a reçu une dose de vaccin. Dans les deux cas, **il faut que 14 jours soient écoulés depuis la dernière dose.**

- ✓ **Chez les élèves du secondaire**

Quand il y a un **cas positif dans un groupe classe**

- **Les élèves qui ont complété la vaccination ou bien qui ont eu la maladie pendant les 6 mois précédents** doivent faire un test antigénique rapide (TAR) dans une des pharmacies autorisées à cet effet. Ce test doit être fait le même jour ou le plus tôt possible. Ce test est gratuit et supervisé par la pharmacie.

Si le résultat du test est négatif, l'élève peut continuer les cours présentiels et ne doit pas faire de quarantaine.

Si le résultat du test est positif, il devra contacter le CAP pour faire le suivi des contacts et informer le service de santé du LFB.

Si le test n'a pas été fait dans un délai de 72 heures, l'élève devra se confiner.

- **Les élèves non vaccinés ou qui n'ont pas complété la vaccination** doivent faire un test PCR au CAP entre le 4^{ème} et le 6^{ème} jour.

Indépendamment du résultat, ils devront faire un **confinement de 10 jours**.

En attente du résultat de la PCR chez un élève qui présente des symptômes, il faut confiner uniquement les **membres de la famille** qui ne sont pas vaccinés ou qui le sont sans que la vaccination soit complétée.

Pour le retour à l'école, il n'est pas nécessaire de faire un test PCR de contrôle ni présenter un certificat médical.

- ✓ **Chez le personnel**

- Les contacts étroits qui ont complété la vaccination et qui sont asymptomatiques **ne doivent pas se confiner**.

- Les personnes qui font partie d'un groupe stable doivent **faire un test TAR même si elles sont vaccinées**. Ce test doit être fait le même jour ou le plus tôt possible. Ce test est gratuit et supervisé par la pharmacie autorisée à cet effet.

- Les contacts étroits non vaccinés ou qui n'ont pas complété la vaccination doivent **faire un test PCR au CAP entre le 4^{ème} et le 6^{ème} jour**.

Indépendamment du résultat, ils devront faire un **confinement de 10 jours**.

- Les personnes qui ne sont pas vaccinées ou qui n'ont pas complété la vaccination et qui sont en contact avec un membre de la famille avec des symptômes et en attente d'un résultat de test PCR, **ne peuvent pas aller au centre jusqu'à ce qu'elles connaissent le résultat du test** (« document de deure inexcusable »)